

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**UNE PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE
POUR LES SALARIÉS DES ÉCOCENTRES ET DU TRAITEMENT**

VAL-D'OR, LE 19 MAI 2021. Les négociations entre la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) et le Syndicat des Métallos, section locale 4796, ont porté fruit, alors que les deux parties ont signé, aujourd'hui même, la toute première convention collective pour les employés des écocentres et du traitement.

DE NOUVELLES CONDITIONS

Cette entente, d'une durée de 5 ans, apportera entre autres une hausse générale des salaires des employés concernés, une indexation annuelle de 1,5 % et la suppression d'échelons salariaux (les employés syndiqués passeront de 12 à 4 échelons). De plus, une close avantageuse concernant la sous-traitance a été convenue.

Le président de l'unité, M. Dominique Beaudoin, s'est dit très satisfait de la négociation de cette première convention entre la MRCVO et les employés des écocentres et du traitement, représentés par le Syndicat des Métallos. «*Les négociations se sont déroulées dans un climat de respect et d'écoute. Nous en ressortons avec une entente juste pour les deux parties, mais qui répond aussi à nos besoins*», souligne M. Beaudoin.

«*Notre but est d'assurer un service impeccable à la population, mais cela passe évidemment par le bien-être et l'épanouissement des employés de la MRCVO, alors nous sommes heureux d'en venir à cette entente harmonieuse*», ajoute M. Martin Ferron, préfet de la MRCVO.

Rappelons que cette convention collective découle d'une requête en accréditation déposée le 26 juillet 2020 par le Syndicat des Métallos.

– 30 –

Source : Sophie Rouillard
Agente de communication
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 262
Sophierouillard@mrcvo.qc.ca

42, PLACE HAMMOND
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 3A9
TÉL. : 819-825-7733 > TÉLÉC. : 819-825-4137

WWW.MRCVO.QC.CA

INFO@MRCVO.CA